# CONVENTION D’INTERVENTION POUR LE

DEVEL

## DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DES ECHECS

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU & ASSOCIATION ECHIQUIER DIEPPOIS

Entre,

La Communauté de Communes du Vimeu (CCV) représentée par son Président M. Jean-Pierre BOUDINEL

Dont le siège social est situé à Friville-Escarbotin 80130- 18 avenue Albert Thomas

Dûment mandaté par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2024, point 16, et ci -après dénommée la CCV

D’une part,

ET

L’ASSOCIATION L’ECHIQUIER DIEPPOIS, représentée par son Président, Monsieur Richard LEFEBVRE,

Dont le siège social est situé à La Maison des associations, 14 rue Notre-Dame 76 200 Dieppe

N° SIRET : 44821546700011

ci-après dénommé l’ED,

D’autre part

Il est convenu de ce qui suit :

### Préambule

Dans le cadre du développement et du renforcement de ses actions culturelles et éducatives, la CCV a souhaité faciliter l’accès et développer l’apprentissage et la pratique des échecs sur son territoire, à tous les âges de la vie.

Pour ce, la CCV a engagé un partenariat avec l’ED, association Loi 1901, reconnue pour ses compétences en ce domaine par l’obtention de plusieurs labels (Club Formateur, Label Féminin, Sport Handicap-3\*, Autisme-sport 76) au travers d’un projet intitulé « Le Jeu d’Echecs : Vecteur de Réussite ». Sur ces bases, une première convention a été signée, pour la période du 1er mai 2021 au 30 juin 2024.

Cette convention prévoyait notamment 3 axes d’interventions, l’apprentissage des échecs dans le milieu scolaire, le développement de la pratique sportive et de loisirs des échecs et enfin, la mise en place d’actions autour de la culture échiquéenne.

Depuis le 1er septembre 2023, et pour permettre une intégration des joueurs dans la ligue d’Echecs des Hauts de France et le département de la Somme, dont dépend le territoire de la CCV, la gestion du volet sportif de la convention a été confiée au Vimeu Chess Club, Club d’Echecs du territoire de la CCV, installé auprès de la Maison Pour Tous de Fressenneville.

Au terme de ces trois années de fonctionnement, la CCV souhaite renouveler le partenariat avec l’ED afin d’ancrer la pratique des échecs sur le territoire et poursuivre le développement des actions scolaires.

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise donc à définir les rôles et attributions de chacun des signataires pour la mise en œuvre de ce projet et pour la mise en place d’interventions auprès des différents publics pour le développement de la pratique du Jeu d’Echecs sur le Territoire de la Communauté de Communes du Vimeu.

Les interventions de l’ED sont déclinées comme suit (liste non exhaustive) :

* + Poursuite des Initiations de la maternelle au CM2 à la pratique des échecs sur le temps scolaire sur la base de cycle par classe (Planning à fournir)
  + Mise en place d’un projet autour des échecs avec le lycée du Vimeu
  + Organisation d’un championnat interscolaire sous forme d’Olympiades.
  + Formation des enseignants
  + Intervention dans les accueils de mineurs,
  + Intervention dans les structures d’accueil des personnes porteurs de handicap. (ESAT
  + Participation aux évènements majeurs du territoire en y intégrant des propositions d’animations autour du jeu d’échecs avec mise en place d’animation à destination des familles et/ou intergénérationnelles
  + Mise à disposition d’un entraîneur auprès du Vimeu Chess Club mise à disposition dont les modalités sont établies en annexe 1
  + Évaluation du projet (évaluation systémique du projet, étude d’impact sociologique)
  + Une médiation entre l’ED, le pôle échecs, le Vimeu Chess Club et la Com de Com devra être établie de façon efficace et efficiente, elle peut être informatisée

### Article 2 : Conditions financières

Pour la mise en œuvre des actions ci-dessus référencées, la CCV versera une rémunération à l’ED, pour un montant annuel de 60 000€. Ce montant comprend :

* Un volume horaire minimal d’intervention dans les écoles et autres structures, organisation des olympiades et gestion du Pôle échecs
* La mise à disposition d’un entraîneur auprès du Vimeu Chess Club
* La prise en charge du fonctionnement du Pôle Echecs et l’acquisition du matériel nécessaire

Le paiement en sera effectué comme suit :

* 2 acomptes semestriel de 40%, sur appel de fond de l’ED au 1er janvier et 1er juillet de l’année. (Soit 2 fois 24 000€)
* 1 solde de 20% à l’issue de l’année N (ou de la convention lors de l’année 3), sur présentation d’un appel de fond accompagné des justificatifs nécessaires (présentation d’un état des comptes certifiés de l’ED et d’un détail du budget de l’action elle-même), soit 12000€

### Article 3 : Suivi de la convention

Pour un meilleur suivi des actions, l’ED et la CC désigneront un référent et s’engagent de part et d’autre fournir et mettre à jour les contacts des salariés susceptibles d’intervenir sur le dispositif.

Par ailleurs, l’ED fournira automatiquement un suivi mensuel des activités à la CCV .

Une rencontre semestrielle, permettra de faire l’état des lieux du dispositif, de son développement et de sa pertinence d’action dans les besoins exprimés par la CCV et les difficultés rencontrées par l’Échiquier Dieppois et d’en trouver les ajustements nécessaires.

Pour assurer le suivi de la convention, l’ED remettra à la CCV, chaque 1er du mois, les plannings d’intervention des intervenants, précisant les lieux et natures des actions menées.

### Article 4 : Suivi des fonds attribués et fléchage des dépenses de la convention

La convention donne lieu à une attribution de subvention d’un montant de 60 000€.

Les fonds sont fléchés comme suit :

* - Intervention scolaire sur la base de 744 heures d’interventions répartis sur 33 semaines, soit 12 783 €.
* Coordination des actions sur la base de 320 heures soit 7 392 €
* L’ED mettra à disposition du Vimeu Chess Club un entraîneur à raison de 15h00 par semaine à l’année : sur la base de 705 heures d’interventions sur 47 semaines soit 12 019 €.

Le suivi précis de la présence de l’entraîneur donnera lieu à un rendu écrit mensuel co-signé par l’entraineur et le Président du Club et remis à l’ED et la Com de Com. Les plannings prévisionnels seront établis dès septembre pour l’ensemble de la saison sportive. Tout changement sera notifié à l’ED.

Le solde représente le bénéfice de l’action au profit de l’ED.

### Article 5 : Date d’effet et durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1er juillet 2024 jusqu’au 30 juin 2027.

En cas de dénonciation légitime, chacun des signataires s’engage à prévenir de la fin de son engagement au minimum six mois avant la date anniversaire ou la fin de la convention.

La présente convention pourrait néanmoins être dénoncée unilatéralement, par l’une ou l’autre des parties, en cas de manquement grave à ses obligations, rendant impossibles sa mise en œuvre.

### Article 6 : Règlements des litiges

En cas de litige sur l’exécution de la présente convention, ne pouvant être réglé à l’amiable, les instances judiciaires compétentes seront celles dont dépend la CCV, soit le tribunal administratif d’Amiens.

A Friville-Escarbotin, le 1er juillet 2024

|  |  |
| --- | --- |
| Le Président de la CCV | Le Président de l’Echiquier Dieppois  M. Lefebvre Richard |

**ANNEXE 1, Dispositions relatives au Vimeu Chess Club**

### Préambule

Pour permettre le développement de la pratique sportive du jeu d’échecs et l’affiliation des joueurs du Vimeu à la ligue des Hauts de France, la Communauté de Communes a proposé dans la convention qui la lie à l’Echiquier Dieppois, la mise à disposition d’un entraîneur auprès du Vimeu Chess Club.

Cette annexe a vocation à définir les modalités de mise à disposition de l’entraîneur par l’ED auprès du VCC et les engagements des trois parties.

Le Vimeu Chess Club est chargé du développement de la pratique sportive et/ou de loisir des échecs.

Il peut intervenir dans les domaines culturels.

La gestion de cette section de la MPT est effectuée par le bureau de section élu, auquel est associé le Président de la CCV, ou son représentant, sous couvert de la Présidence de la Maison Pour Tous

Le Vimeu Chess Club est affilié auprès de la Fédération Française des Echecs et relève de la ligue des Hauts-de France et du CDJE 80et doit proposer les actions nécessaires au développement de la pratique du jeu d’échecs.

Le Vimeu Chess Club s’engage à proposer des cours et/ou séances d’entrainement à raison de trois fois par semaine et pour lesquelles il bénéficiera de la mise à disposition d’un entraineur par l’ED.

Le Vimeu Chess Club, en partenariat avec l’ED, devra mener une réflexion pour la mise en place 2 heures de cours par semaine dans l’Est du Vimeu afin de satisfaire l’ensemble des habitants du territoire.

**Article 1 : Modalité de la Mise à disposition de l’entraineur**

Pour assurer ces séances, l’ED mettra à disposition du Vimeu Chess Club un entraîneur à raison de 15h00 par semaine sur la base de 705H00 annuelles, réparties sur 47 semaines , à savoir :

* Le mercredi de 14h à 20h soit 6 heures à la MPT de Fressenneville
* Le jeudi de 16h30 à 17h30 soit 1 heure et 2 animateurs à l’Ecole Girot de Friville-Escarbotin
* Le vendredi de 17H00 à 20H soit 3 heures à la MPT de Fressenneville
* 3H de préparation de cours
* L’accompagnement des enfants sur les championnats Départementaux et Régionaux
* L’accompagnement du Vimeu Chess Tour
* L’accompagnement des joueurs en compétition lorsque cela est nécessaire, notamment pour le travail d’analyse des parties.
* Les évènements sur le Vimeu

Le suivi précis de la présence de l’entraîneur donnera lieu à un rendu écrit mensuel co-signé par l’entraineur et le Président du Club et remis à l’ED et la Com de Com.

Les plannings prévisionnels seront établis dès septembre pour l’ensemble de la saison sportive. Tout changement sera notifié à l’ED.

**Article 2** – **Prise en charge financière de certains évènements**

L’échiquier Dieppois prend en charge le financement plusieurs évènements de façon à permettre au Vimeu Chess Club de poursuivre les dates phares du Pôle Echecs des années précédentes, - à titre d’exemple, les masters class, les échecs au féminin ou encore l’organisation de tournois internationaux, homologués FIDE … pour une valeur maximale de 2000€

**Les fonds de la convention mobilisés sur le VCC feront l’objet d’un bilan annexé au bilan général financier de la convention**.

**Article 3 – Communication entre les parties**

Compte-tenu des quelques dysfonctionnements constatés en termes de communication, il est précisé que :

* La CCV ([maryline.michaut@cc-vimeu.fr](mailto:maryline.michaut@cc-vimeu.fr), référente de la convention) est en copie de toutes les informations de l’ED relatives aux interventions scolaires et culturelles, en direction des écoles et/ou partenaires
* La CCV ([maryline.michaut@cc-vimeu.fr](mailto:maryline.michaut@cc-vimeu.fr), référente de la convention) est en copie de toutes les informations relatives aux actions mises en place dans le cadre de cette convention

Il est demandé à chaque signataire d’être particulièrement vigilant dans ce domaine pour que les informations transmises soient claires et connues de tous.

**Article 4 – Engagement du Vimeu Chess Club**

* Le Vimeu Chess Club s’engage à œuvrer pour le développement du Club et la pratique de loisir et/ou sportive des échecs sur le territoire de la Communauté de Communes du Vimeu.
* Le VCC pourra accompagner les écoles dans les compétitions UNSS et USEP, pour les écoles qui le souhaiteraient et uniquement avec la participation des enseignants. Une information spécifique sera adressée aux écoles dans ce sens.
* Le Vimeu Chess Club s’engage à respecter et faire respecter les principes républicains et valeurs du sport : laïcité, non-discrimination, respect … au sein du club.
* Le Vimeu Chess Club s’engage à assurer à l’entraîneur mis à disposition des conditions de travail qui respecteront toutes les lois et règlements applicables dans la Convention Nationale du Sport n°2511

**Article 5 –** Les activités du Vimeu Chess Club sont assurées dans le cadre de l’assurance Responsabilité Civile de la Maison Pour Tous de Fressenneville dont il dépend.

Fait à Friville-Escarbotin le 1er juillet 2024

Pour la Communauté de Communes,

Jean-Pierre BOUDINELLE,

Président

Pour l’Echiquier Dieppois Pour le Vimeu Chess Club

Richard Lefevre Par délégation de Mme Beaurain, Présidente de la Maison pour Tous

Président Charly MICHAUT

Président